

ANNEXE III

E1 – Culture générale et expression (U. 1)

Coefficient 2

Objectifs

L'objectif visé est de certifier l'aptitude des candidats à communiquer avec efficacité dans la vie courante et la vie professionnelle.

L'évaluation sert donc à vérifier les capacités du candidat à :

- tirer parti des documents lus dans l'année et de la réflexion menée en cours ;
- rendre compte d'une culture acquise en cours de formation ;
- apprécier un message ou une situation ;
- communiquer par écrit ou oralement ;
- appréhender un message ;
- réaliser un message.

(Arrêté du 16 novembre 2006 – JO du 29 novembre 2006 - BO n° 47 du 21 décembre 2006)

Formes de l'évaluation

- **Contrôle ponctuel : épreuve écrite, durée 4 h**

On propose trois à quatre documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.) choisis en référence à l'un des deux thèmes inscrits au programme de la deuxième année de STS. Chacun d'eux est daté et situé dans son contexte.

Première partie : synthèse (notée sur 40)

Le candidat rédige une synthèse objective en confrontant les documents fournis.

Deuxième partie : écriture personnelle (notée sur 20)

Le candidat répond de façon argumentée à une question relative aux documents proposés.

La question posée invite à confronter les documents proposés en synthèse et les études de documents menée dans l'année en cours de « culture générale et expression ».

La note globale est ramenée à une note sur 20 points.

- **Contrôle en cours de formation**

L'unité de français est constituée de trois situations d'évaluation de poids identiques :

- deux situations relatives à l'évaluation de la capacité du candidat à appréhender et à réaliser un message écrit ;
- une situation relative à la capacité du candidat à communiquer oralement évaluée lors de la soutenance du rapport de stage.

1°) Première situation d'évaluation (durée indicative : 2 heures)

a) Objectif général : Évaluation de la capacité du candidat à appréhender et réaliser un message écrit.

b) Compétences à évaluer :

- a. Respecter les contraintes de la langue écrite ;
- b. Synthétiser des informations : fidélité à la signification des documents, exactitude et précision dans leur compréhension et leur mise en relation, pertinence des choix opérés en fonction du problème posé et de la

problématique, cohérence de la production (classement et enchaînement des éléments, équilibre des parties, densité du propos, efficacité du message).

c) Exemple de situation :

Réalisation d'une synthèse de documents à partir de 2 à 3 documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.) dont chacun est daté et situé dans son contexte. Ces documents font référence au deuxième thème du programme de la deuxième année de STS.

2°) Deuxième situation d'évaluation (durée indicative : 2 heures)

a) Objectif général : Évaluation de la capacité du candidat à appréhender et réaliser un message écrit.

b) Compétences à évaluer :

- a. Respecter les contraintes de la langue écrite ;
- b. Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture.

c) Exemple de situation :

A partir d'un dossier donné à lire dans les jours qui précèdent la situation d'évaluation et composé de 2 à 3 documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.), reliés par une problématique explicite en référence à un des deux thèmes inscrits au programme de la deuxième année de STS, et dont chaque document est daté et situé dans son contexte, rédaction d'une réponse argumentée à une question portant sur la problématique du dossier.

3°) Troisième situation d'évaluation

a) Objectif général : Évaluation de la capacité du candidat à communiquer oralement.

b) Compétences à évaluer :

- a. S'adapter à la situation (maîtrise des contraintes de temps, de lieu, d'objectifs et d'adaptation au destinataire, choix des moyens d'expression appropriés, prise en compte de l'attitude et des questions du ou des interlocuteurs) ;
- b. Organiser un message oral : respect du sujet, structure interne du message (intelligibilité, précision et pertinence des idées, valeur de l'argumentation, netteté de la conclusion, pertinence des réponses ...).

c) Exemple de situation :

La capacité du candidat à communiquer oralement est évaluée au moment de la soutenance du rapport de stage.

Chaque situation est notée sur 20 points. La note globale est ramenée à une note sur 20.

E2 – Langue vivante étrangère (U. 2)

Coefficient 2

Objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer :

- la compréhension de la langue vivante étrangère orale et éventuellement écrite ;
- l'expression orale dans la langue vivante étrangère ;

Formes de l'évaluation

- **Contrôle ponctuel** : *Épreuve orale, durée 20 minutes, temps de préparation 20 minutes*

L'épreuve se décompose ainsi :

- présentation personnelle du candidat et entretien sur son expérience professionnelle (stage en entreprise, activités professionnelles...) en langue vivante étrangère ;
- entretien en langue vivante étrangère sur la base d'un document écrit, audio ou vidéo, en relation plus ou moins directe avec le domaine professionnel.

- **Contrôle en cours de formation** :

L'unité de langue vivante étrangère est constituée de *deux situations d'évaluation* correspondant aux deux capacités :

- compréhension de la langue vivante étrangère orale ;
- expression orale dans la langue vivante étrangère.

1) Première situation d'évaluation : compréhension orale

- a) Deux écoutes d'un document enregistré audio ou vidéo dont la longueur n'excédera pas deux minutes et dont le candidat rendra compte en langue vivante étrangère. La maîtrise de l'expression orale ne sera pas évaluée dans cette partie de l'épreuve. Si le candidat a trop de difficulté à rendre compte du document en langue étrangère, il pourra le faire en français.
- b) Vérification en français (compte rendu par exemple) d'un document écrit relatif à la spécialité (5 à 10 minutes).

2) Deuxième situation d'évaluation : expression orale

Évaluation de la capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible. Le support proposé permettra d'évaluer l'aptitude à dialoguer en langue vivante étrangère dans une situation en relation plus ou moins directe avec le domaine professionnel au moyen de phrases simples, composées et complexes.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation juste et précise ;
- aptitude à combiner des éléments acquis en cours de formation en énoncés pertinents et intelligibles ;
- exigences lexicales et grammaticales (cf. programme pour le second cycle).

E3 SCIENCES APPLIQUÉES (coeff : 6)

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques constituant le cadre de référence des activités professionnelles et l'aptitude à les mobiliser,
- la qualité de la réflexion et du raisonnement scientifique,
- la rigueur et l'efficacité de l'expression écrite.

U31 : Physique chimie technologies

Contenu de la sous-épreuve

La sous-épreuve porte sur tout ou partie des connaissances mentionnées dans les programmes de Physique-Chimie, de Technologies des matériels et de Technologies des locaux. Elle englobe l'ensemble des objectifs, compétences et savoir-faire précisés dans les " *unités constitutives du référentiel de certification* ", notamment les compétences suivantes :

- o C11 Collecter et sélectionner une documentation ;
- o C12 Transmettre des informations, rendre compte ;
- o C31 Mettre au point des documents techniques ;
- o C33 Participer à la conception des locaux ;
- o C43 Conseiller et vendre des produits, des matériels, des services.

Elle peut conduire à des applications technologiques et professionnelles (technologies des matériels et de technologies des locaux, cosmétologie, techniques esthétiques...)

Certaines formules, dont la connaissance n'est pas exigée, seront fournies au candidat.

Évaluation

L'évaluation porte essentiellement sur :

- les connaissances scientifiques ainsi que l'aptitude à les mobiliser dans une situation professionnelle donnée ;
- la maîtrise du vocabulaire scientifique et technologique ;
- les capacités d'analyse et de synthèse permettant une réflexion et un raisonnement scientifique ;
- l'aptitude à exploiter des documents, à élaborer des supports d'information simples (schéma, fiche, tableau...), à justifier des choix technologiques ;
- la capacité à réaliser des calculs, à analyser les résultats obtenus ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Forme de l'évaluation

→ PONCTUELLE (écrite – durée 2h 30 ; coefficient 2)

La sous-épreuve est constituée de deux parties, d'une part physique et technologies des matériels et des locaux, d'autre part chimie ; ces deux parties peuvent être indépendantes ou partiellement liées.

Il est fortement recommandé que le sujet s'inscrive dans un contexte technologique et professionnel explicite et que des documents (schémas, graphiques, fiches techniques, articles...) servent de support au sujet.

U32 : sciences biologiques et cosmétologiques

Contenu de la sous épreuve

La sous-épreuve porte sur les programmes de biochimie-biologie et de cosmétologie.

Elle peut mobiliser des connaissances de physique –chimie, de techniques esthétiques et cosmétiques.

Elle permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

- C11 Collecter et sélectionner une documentation ;
- C12 Transmettre des informations, rendre compte ;
- C31 Mettre au point des documents techniques ;
- C53 Argumenter, objectiver l'efficacité d'un produit, d'une technique

Evaluation

L'évaluation porte essentiellement sur :

- les capacités d'analyse et de synthèse,
- l'acquisition et l'assimilation des connaissances ainsi que l'aptitude à les mobiliser dans une situation professionnelle donnée,
- la maîtrise du vocabulaire scientifique et technologique,
- l'aptitude à exploiter des documents, à élaborer des supports d'information simples (schéma, fiche, tableau...), à justifier des choix technologiques,
- la capacité à réaliser des calculs, à analyser les résultats obtenus.

Formes de l'évaluation

→ **PONCTUELLE (écrite- durée 3h 30-coefficient 4)**

Le sujet s'inscrit dans un contexte professionnel précis et circonstancié.

L'analyse de la situation professionnelle peut comprendre :

- un questionnaire faisant appel au raisonnement et/ou à des capacités de synthèse,
- une étude de documents scientifiques ou techniques ou commerciaux (schéma, photographie, article scientifique ou technique, fiche technique, notice de produit, notice d'appareil, support audio, vidéo ...),
- une résolution de problème comportant un raisonnement et des calculs, une analyse critique de résultat,
- la réalisation de supports d'information simples (schéma, fiche, tableau).

E4 : GESTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (Coefficient 5)

U 41 : Gestion et relation client

durée 3 h 30

coefficient 4

Objectifs de l'épreuve

Elle a pour but de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- création, gestion et développement d'une entreprise ou d'un point de vente,
- participation au lancement de produits et de services,
- mise en valeur des stands, des espaces de vente,
- gestion d'une clientèle,
- organisation et suivi du travail d'une équipe,
- communication de l'entreprise avec son marché et ses divers interlocuteurs.

Contenu de la sous épreuve :

L'épreuve porte sur tout ou partie :

- des compétences terminales suivantes :

- C12 Transmettre des informations, rendre compte
- C13 Établir une relation avec divers interlocuteurs
- C14 Identifier les besoins du client
- C23 Gérer la clientèle et les ventes
- C24 Participer à la gestion de l'entreprise
- C25 Gérer les personnels
- C34 Participer au lancement d'un produit, d'un matériel, d'un service et au développement des ventes
- C51 Évaluer la satisfaction du public
- C54 Contrôler le respect du concept et de l'image de la marque, le respect du contrat
- C55 Évaluer le travail du personnel

- des savoirs associés de gestion de l'entreprise

Elle peut mobiliser des connaissances du programme de techniques professionnelles.

Évaluation

(les critères sont communs à la forme ponctuelle et la forme contrôle en cours de formation)

Elle porte essentiellement sur :

- l'exactitude des connaissances et la capacité à les utiliser dans des situations professionnelles données,
- la rigueur de l'analyse et la qualité de l'argumentation,
- la rigueur de la démarche et l'exactitude des résultats,
- la qualité des synthèses,
- la pertinence et le cas échéant l'originalité des solutions proposées,
- la clarté et l'efficacité de la communication écrite.

Formes de l'évaluation

- **Ponctuelle** : écrite - durée 3 h30 coefficient 4

À partir d'une mise en situation (dossier et annexes ayant trait au milieu professionnel) le candidat doit mobiliser ses connaissances en :

- gestion commerciale,
- gestion comptable,
- gestion des approvisionnements et des stocks,
- environnement économique,
- environnement juridique.

Il peut être demandé au candidat :

- d'analyser une étude ou une action (étude de marché, d'opportunité d'ouverture d'un point de vente, étude de lancement et de développement d'un produit nouveau, projets de budget...),
- de réaliser une synthèse d'éléments chiffrés ou non sous forme de tableaux, de graphiques, de notes, de rapports,
- d'interpréter des résultats en relation avec le cadre donné,
- de proposer des solutions à des problèmes économiques, juridiques, commerciaux, comptables, financiers et de ressources humaines,
- d'exposer des connaissances relatives au programme de gestion de l'entreprise.

• **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation organisées dans l'établissement de formation par les

Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation.

À l'issue de chaque situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utiles et arrête la note.

Première situation d'évaluation

Coef : 2 ; durée minimale : 3 h 30

À partir d'une situation professionnelle le candidat est amené à traiter des problèmes relevant des parties des programmes de :

- Gestion commerciale (limité à la partie I- la connaissance du marché),
- Gestion comptable (limité à la partie I- la comptabilité générale et ses objectifs) ¹

La résolution des problèmes posés conduit également à la mobilisation de connaissances ayant trait à l'environnement économique et/ou juridique.

Deuxième situation d'évaluation

Coef : 2 ; durée minimale : 3 h 30

À partir d'une situation professionnelle le candidat est amené à traiter plusieurs problèmes relevant des programmes ou des parties de programmes suivantes :

- Gestion commerciale (limité aux parties II- la connaissance du produit et III- l'espace de vente),
 - Gestion comptable (limité aux parties II- la comptabilité analytique et ses objectifs² et III- la comptabilité prévisionnelle³),
 - Gestion des approvisionnements et des stocks (parties I les achats et II- la gestion des stocks).
- Cette étude de cas mobilise également des connaissances ayant trait à l'environnement économique et/ou juridique, complémentaires de la première situation.

Sous-épreuve U 42 : Mise en valeur des produits et des services

Contenu de la sous-épreuve :

La sous-épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes

C1.1	Collecter et sélectionner une documentation
C1.2	Transmettre des informations, rendre compte
C1.4	Identifier les besoins du client
C2.1	Gérer le temps et optimiser les locaux
C3.1	Mettre au point des documents techniques
C3.3	Participer à la conception des locaux
C3.4	Participer au lancement d'un produit, d'un matériel, d'un service et au développement des ventes
C5.4	Contrôler le respect du concept et de l'image de la marque, le respect du contrat

et des connaissances d'arts appliqués.

Elle mobilise des connaissances du programme de techniques esthétiques.

¹ ou « la comptabilité financière et ses objectifs » si les modifications de programme sont acceptées

² Ou « la comptabilité de gestion et ses objectifs si les modifications de programme sont acceptées

³ Ou « la gestion prévisionnelle » si les modifications de programme sont acceptées

Évaluation

(Les critères sont communs à la forme ponctuelle et à la forme en contrôle en cours de formation.)

Elle porte essentiellement sur :

- la pertinence de l'analyse ;
- une culture de l'art et du design de communication, de mode, de produits, d'espace ;
- une créativité appliquée ;
- des notions plastiques : composition (des surfaces et des volumes), matières, textures, valeurs, couleurs ;
- l'efficacité de la communication écrite, graphique, plastique.

Formes de l'évaluation

PONCTUELLE

Durée : 2 h 00

Coefficient 1

À partir des données ou supports suivants :

- un document ou un ensemble de documents iconiques et/ou textuels empruntés à des champs ouverts (art, design de communication, de mode, de produits, d'espace, actualité, sciences etc.) et de natures diverses (reproductions de peintures, de photographies, de dessins, de schémas, de cartes, d'extraits de presse, de citations littéraires et poétiques etc.) ;
- une problématique spécifique au contexte professionnel,

il peut être demandé au candidat :

- d'effectuer une analyse formelle et sémantique, éventuellement critique ;
- d'amener des références culturelles utiles ;
- d'en rendre compte textuellement et visuellement ;
- d'émettre et de justifier des hypothèses créatives simples, appliquées au champ professionnel, dans les domaines de la communication visuelle, de la mode, de l'agencement d'espaces et/ou d'objets ;
- de proposer des principes de composition, des gammes de valeurs ou colorées, des matières, des textures ;
- de communiquer textuellement et graphiquement ses intentions.

La commission de correction est composée de professeurs d'arts appliqués et de professionnels.

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation organisées dans l'établissement de formation par les professeurs responsables de l'enseignement. Des professionnels peuvent être associés à cette évaluation.

Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation.

À l'issue de chaque situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

I Première situation d'évaluation

Durée maximale : 1 h 30

Coefficient 0,5

L'évaluation portera sur les points de programme suivants :

- 1) esthétique cosmétique et création appliquée
- 2) Analyse et exploitation de la recherche documentaire
Analyse
Communication des résultats
- 3) Expression graphique, chromatique, volumique
- 4) Techniques d'expression

À partir des données ou supports suivants :

- Un document ou un ensemble de documents iconiques et/ou textuels empruntés à des champs ouverts (art, design de communication, de mode, de produits, d'espace, actualité, sciences etc.) et de natures diverses (reproductions de peinture, de photographies, de dessins, de schémas, de cartes, d'extraits de presse, de citations littéraires et poétique etc.),

il sera demandé au candidat :

- d'effectuer une analyse formelle et sémantique, éventuellement critique ;
- d'amener des références culturelles ;
- d'en rendre compte textuellement et visuellement, sous forme de croquis annotés.

I Deuxième situation d'évaluation

Durée maximale : 1 h 30

Coefficient 0,5

L'évaluation portera sur les points de programme suivants :

- 1) Esthétique cosmétique et création appliquée
- 2) Analyse et exploitation de la recherche documentaire,
- 3) Expression graphique, chromatique, volumique
- 4) Technique d'expression
- 5) La communication visuelle

À partir des données ou supports suivants :

- Une problématique spécifique au contexte professionnel ;
- les résultats de l'analyse effectuée lors de la première situation d'évaluation,

il sera demandé au candidat :

- d'émettre et de justifier des hypothèses créatives simples, appliquées au champ professionnel, dans les domaines de la communication visuelle, de la mode, de l'agencement d'espaces et/ou d'objets ;
- de rechercher des principes de composition, des gammes de valeurs ou colorées, des matières, des textures ;
- d'effectuer un choix argumenté parmi ses propositions ;
- de développer et mettre au point la proposition retenue ;
- de communiquer textuellement et graphiquement ses intentions.

E5 EPREUVE PROFESSIONNELLE U 5 (coefficient : 7)

Finalité et objectifs de l'épreuve

Elle a pour but de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- Pratique et démonstration de soins esthétique et de maquillage,
- Utilisation de produits et de matériels,
- Evaluation des besoins des clients (consommateurs ou professionnels),
- Promotion des produits, des matériels et des services,
- Conduite d'actions d'information, de formation, d'animation, de négociation-vente,
- Fabrication et évaluation des produits cosmétiques.

Elle évalue la maîtrise de techniques, les connaissances technologiques, les qualités d'organisation et de communication et mobilise les connaissances des disciplines associées (biochimie-biologie, cosmétologie, physique-chimie, gestion de l'entreprise).

Sous épreuve : U51 Pratique esthétique (coef : 5) durée 2 h 45

Contenu :

La sous-épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- C12 Transmettre des informations, rendre compte
- C13 Établir une relation avec divers interlocuteurs
- C14 Identifier les besoins du client
- C21 Gérer le temps et optimiser l'utilisation des locaux

C22 Gérer les produits et les matériels
C31 Mettre au point des documents techniques
C41 Conduire des actions de formation, d'animation
C42 Mettre en œuvre des techniques esthétiques
C43 Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
C53 Argumenter, objectiver l'efficacité d'un produit, d'une technique.

Elle s'appuie sur les savoirs associés suivants :

- technologie des matériels,
- techniques d'organisation,
- techniques d'information, de formation, d'animation
- techniques esthétiques
- communication- conseil

Elle peut mobiliser des connaissances de biochimie-biologie, de cosmétologie, de physique-chimie, de gestion de l'entreprise, d'arts appliqués.

Evaluation

L'évaluation porte essentiellement sur :

- la qualité de l'évaluation de besoins en techniques esthétiques, la pertinence de l'argumentation au regard des besoins
- le choix justifié des produits, des techniques, des matériels
- la maîtrise des techniques esthétiques et de l'utilisation des appareils
- la maîtrise des techniques de démonstration à visée de formation, d'animation, de conseil
- les qualités de communication,
- le respect des conditions d'hygiène et de sécurité, des protocoles
- les qualités d'organisation dans l'espace et le temps
- la connaissance des limites et des contraintes de la profession

Forme de l'évaluation

→ **PONCTUELLE** (pratique- durée 2 h 45)

À partir d'une situation et/ou de documents professionnels, il est demandé au candidat :

- d'évaluer des besoins relatifs aux soins esthétiques et de proposer des réponses adaptées et argumentées
- de réaliser des techniques esthétiques, de justifier les choix des produits et des protocoles mis en œuvre et d'évaluer le résultat obtenu
- de réaliser une démonstration relative à une technique esthétique dans le cadre d'une action d'information, de formation, d'animation ou de stimulation commerciale.

L'épreuve comporte obligatoirement les trois activités suivantes :

- une évaluation des besoins conduisant à la rédaction de documents techniques (appareils exclus) (écrit, *durée 30 minutes*) ;
- des techniques esthétiques ; le candidat réalisera soit des techniques de soins-corps, soit des techniques de soins-visage ; à ces soins seront éventuellement associées une ou plusieurs techniques de manucurie et/ou de beauté des pieds et/ou d'épilation et/ou de maquillage ou d'auto-maquillage du visage (pratique, *durée : 1heure45*) ;
- une démonstration portant sur une technique esthétique, non évaluée au cours des deux activités précédentes (orale et pratique, *durée 30 minutes*).

→ CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation (une situation en fin de 1^{ère} année scolaire, une seconde en fin de 2^{ème} année) organisées dans l'établissement de formation par les professeurs responsables de l'enseignement. Des professionnels peuvent être associés à cette évaluation.

Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation.

À l'issue de chaque situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

Première situation : coef : 2 ; durée maximale : 2h 45

A partir d'une situation professionnelle donnée et/ou de documents professionnels, il est demandé au candidat de réaliser les trois activités de l'épreuve ponctuelle :

- évaluation de besoins,
- réalisation de soins esthétiques,
- démonstration,

pour les parties du programme correspondant aux techniques :

- de soins élémentaires du visage adaptés à la peau " normale ", ou grasse, ou alipidique et/ou à la peau sensible ;
- d'épilation des demi – jambes et/ou de manucurie (soin des ongles, modelage, gommage, coupe des ongles) ou de beauté des pieds (soin des ongles, gommage, coupe des ongles) assorties éventuellement d'une pose de vernis classique ou de french manucurie ;
- de maquillage jour, ou soir, ou " mariée ".

Deuxième situation : coef : 3 ; durée maximale : 2h45

A partir d'une situation professionnelle donnée et/ou de documents professionnels, il est demandé au candidat de réaliser les trois activités de l'épreuve ponctuelle :

- évaluation de besoins,
- réalisation de soins esthétiques,
- démonstration,

pour les parties du programme correspondant aux techniques :

- de soins spécifiques du visage (dans son ensemble ou par zones) adaptés à la peau déshydratée ou mature (ridée, relâchée)
- de soins du corps
- d'épilation des aisselles et du maillot
- de maquillage mannequin, photo ou d'autoquillage
- de soins complémentaires de manucurie ou de beauté des pieds (modelage, enveloppement) et/ou de réparation d'ongles et/ou de coloration de la peau et des phanères et/ou de bronzage.

Sous épreuve : U52 Techniques cosmétiques (coef : 2) durée 1h30

Contenu :

La sous-épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

C12 : Transmettre des informations, rendre compte

C44 : Mettre en œuvre des techniques de contrôle

C53 : Objectiver l'efficacité d'un produit, d'une technique

Et des savoirs associés : cours et travaux pratiques de cosmétologie

Elle peut mobiliser des connaissances de biochimie-biologie, de physique-chimie, de techniques esthétiques.

Evaluation

L'évaluation porte essentiellement sur :

- la connaissance des contrôles cosmétiques et des tests d'efficacité,
- la mise en œuvre de techniques cosmétiques (précision, efficacité...), l'utilisation d'équipement, d'appareillage,
- le respect des protocoles opératoires, des conditions de sécurité (microbiologique, électrique...),
- l'organisation dans l'espace et le temps,
- la qualité de la présentation, l'interprétation et l'exploitation des résultats.

Forme de l'évaluation

→ **PONCTUELLE** (pratique- durée 1h30)

À partir d'une situation et/ou de documents professionnels, il peut être demandé au candidat :

- La mise en œuvre de tout ou partie d'une formulation donnée
- La réalisation de tests physico chimiques ou de tests d'efficacité de produits finis
- La réalisation d'analyse sensorielle
- L'analyse de formulation ou de protocole

- La présentation argumentée des principes, des méthodes
- La présentation et la justification des mesures d'hygiène et de sécurité
- Le compte rendu des analyses, tests ou préparations effectués
- L'analyse critique des résultats.

→ CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation (une situation en fin de 1^{ère} année scolaire, une seconde en fin de 2^{ème} année) organisées dans l'établissement de formation par les professeurs responsables de l'enseignement. Des professionnels peuvent être associés à cette évaluation.

Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation.

À l'issue de chaque situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

Première situation : coef : 1 ; durée maximale : 1 h 30

Le sujet porte obligatoirement sur des connaissances et des techniques relatives :

- à la mise en œuvre de tout ou partie d'une formulation donnée,
- à l'analyse d'une formulation ou d'un protocole
- aux contrôles physico-chimiques du produit fini :
 - . détermination du sens d'une émulsion ;
 - . mesure du pH.
- à la réalisation d'une étape d'un test d'analyse sensorielle des matières premières et/ou de produits cosmétiques
- aux tests d'efficacité du produit fini : test de desquamation, mesure de l'hydratation de la peau.

Deuxième situation : coef : 1 ; durée maximale : 1 h 30

Le sujet porte obligatoirement sur des connaissances et des techniques relatives :

- à l'analyse visuelle et microscopique du produit fini.
- aux contrôles physico-chimiques du produit fini :
 - . mesure de la consistance,
 - . mesure du point de rupture d'un rouge à lèvres,
 - . étude des variations de la viscosité en fonction de l'agitation,
 - . mesure du pouvoir moussant ;
 - . étude colorimétrique.
- à la détermination d'un profil sensoriel des matières premières et/ou de produits cosmétiques.
- aux tests d'efficacité du produit fini : mesure du pH de la surface de la peau, mesure de l'excrétion sébacée, prises d'empreintes sur la peau et analyse du résultat, observation de la surface de la peau.

E6 Epreuve sur dossier : (ORALE 35 MINUTES MAXIMUM-COEF 2)

Objectifs de l'épreuve :

Elle a pour but de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- Conseils et vente de produits, de matériels et de services,
- Aide à la conception, au développement des produits et des services,
- Information, animation, négociation.

L'épreuve porte sur tout ou partie :

- des compétences terminales suivantes :
 - o C11 Collecter et sélectionner une documentation
 - o C12 Transmettre des informations, rendre compte
 - o C13 Etablir une relation avec divers interlocuteurs
 - o C14 Identifier les besoins du client
 - o C23 Gérer la clientèle et les ventes
 - o C32 Définir des programmes de formation, d'animation commerciale
 - o C34 Participer au lancement d'un produit, d'un matériel, d'un service et au développement des ventes
 - o C43 Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
 - o C51 Evaluer la satisfaction du public
 - o C52 Mesurer l'impact d'une action de formation, d'animation
 - o C54 Contrôler le respect du concept et de l'image de la marque, le respect du contrat.

et

- des connaissances en lien avec le thème développé ou la situation du dossier.

Le candidat réalisera deux dossiers :

- étude à caractère professionnel,
- négociation relation client

et réalisera une soutenance portant sur un des deux dossiers

Le dossier correspondant sera mis à disposition du jury à une date fixée chaque année par circulaire.

Le candidat sera averti à l'avance de la nature du dossier sur lequel portera la soutenance.

Soutenance de dossier : Étude à caractère professionnel

Évaluation :

Elle porte essentiellement sur :

- la présentation de l'étude réalisée et l'aptitude à l'argumenter : mise en évidence de la problématique, rigueur de la démarche, exactitude des connaissances scientifiques et techniques et capacité à les mobiliser, niveau de réflexion, pertinence des résultats et/ou des propositions ;
- la connaissance du milieu professionnel ;
- l'efficacité de l'expression et de la communication.

Formes de l'évaluation

→ PONCTUELLE (orale- durée 35 min maximum)

L'épreuve a pour support une étude réalisée par le candidat.

L'étude prend obligatoirement appui sur le stage ou sur une ou des expériences vécues en milieu professionnel (cf référentiel : définition de l'emploi).

Elle peut porter sur un produit, un matériel, une technique, un service, un espace de vente... Les axes d'étude sont relatifs au programme d'enseignement : étude de fabrication, de mise au point, de lancement, de développement et de mise en valeur de produits ou de services...

Cette étude prend la forme d'une note de synthèse de dix pages, si nécessaire complétée par des annexes.

Le contrôle de conformité du dossier (note de synthèse) est effectué par les autorités académiques avant l'interrogation. En cas de non-conformité du dossier déposé par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme présent mais son dossier est non validé et le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme.

En l'absence de dossier, l'épreuve ne peut se dérouler. Tout candidat sans dossier sera donc informé par la commission de l'impossibilité de conduire l'entretien. En conséquence, il ne pourra se voir délivrer le diplôme.

Présentation et soutenance de l'étude à caractère professionnel – durée 35 minutes maximum

Le candidat présente son étude en quinze minutes maximum. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury. Il porte sur le travail présenté.

Lors de son exposé le candidat présente notamment la problématique de son étude, la démarche adoptée, l'analyse des résultats obtenus, la ou les conclusions et les prolongements envisageables.

La commission d'interrogation est composée de deux personnes : des professeurs (cosmétologie, techniques esthétiques, biochimie-biologie, économie-gestion, arts appliqués, physique-chimie...), des professionnels.

Une étude soutenue ne pourra être représentée à une session ultérieure.

→ CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par des professeurs responsables de l'enseignement.

Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

À l'issue cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique responsable de l'évaluation met à disposition du jury le dossier du candidat et la fiche d'évaluation de la soutenance.

Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour toute la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Le jury formule toute remarque et observation utile ; il arrête la note.

Le candidat réalise une étude qui prend obligatoirement appui sur le stage ou sur une ou des expériences vécues en milieu professionnel (cf référentiel : définition de l'emploi).

Elle peut porter sur un produit, un matériel, une technique, un service, un espace de vente... Les axes d'étude sont relatifs au programme d'enseignement : étude de fabrication, de mise au point, de lancement, de développement et de mise en valeur de produits ou de services...

Cette étude prend la forme d'une note de synthèse de dix pages, si nécessaire complétée par des annexes.

Elle sera mise à disposition du jury à une date fixée chaque année par circulaire.

Présentation et soutenance de l'étude à caractère professionnel – durée 35 minutes maximum

Le candidat présente son étude en quinze minutes maximum. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury. Il porte sur le travail présenté.

Lors de son exposé le candidat présente notamment la problématique de son étude, la démarche adoptée, l'analyse des résultats obtenus, la ou les conclusions et les prolongements envisageables.

La commission d'interrogation est composée de deux personnes : des professeurs (cosmétologie, techniques esthétiques, biochimie-biologie, économie-gestion, arts appliqués, physique-chimie...), des professionnels.

Une étude soutenue ne pourra être représentée à une session ultérieure.

Soutenance du dossier : Négociation- relation client

Évaluation

Elle porte essentiellement sur l'aptitude à :

- présenter un contexte de relation client,
- promouvoir un produit, un matériel ou un service,
- négocier une vente,
- entretenir une relation client.

Formes de l'évaluation

→ PONCTUELLE : (orale - durée: 35 min maximum)

L'épreuve prend appui sur un dossier.

Ce dossier permet de réaliser des entretiens de vente ; il comprend :

- * une présentation synthétique de l'entreprise dans sa dimension mercatique (marché-produits, univers concurrentiel),
- * une présentation structurée et argumentée des documents de communication commerciale de l'entreprise, -sélectionnés par le candidat qui pourront figurer en annexe (maximum cinq documents).

Ce dossier comporte dix pages maximum (hors annexe).

Le contrôle de conformité du dossier est effectué par les autorités académiques avant l'interrogation. En cas de non-conformité du dossier déposé par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme présent mais son dossier est non validé et le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme.

En l'absence de dossier, l'épreuve ne peut se dérouler. Tout candidat sans dossier sera donc informé par la commission de l'impossibilité de conduire l'entretien. En conséquence, il ne pourra se voir délivrer le diplôme.

Cette épreuve se déroule en deux temps distincts.

- Premier temps (5 minutes maximum) : le candidat justifie le choix des documents sélectionnés dans son dossier.
- Deuxième temps (30 minutes maximum) : le candidat est amené à conduire un entretien de promotion, de négociation ou de relation client, portant sur une situation concrète, en relation avec le dossier. Le jury qui a élaboré la situation d'entretien, la communique au candidat qui dispose alors de 5 minutes pour se préparer à la prestation ; durant l'entretien l'un des membres du jury joue le rôle de client.

La commission d'interrogation est composée d'un professeur d'économie-gestion ou d'un professionnel et d'un professeur d'enseignement technologique et professionnel (esthétique-cosmétique, cosmétologie, arts appliqués...).

→ **CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation par les professeurs responsables de l'enseignement.

Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

À l'issue cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique responsable de l'évaluation met à disposition du jury le dossier du candidat et la fiche d'évaluation de la soutenance.

Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante. Le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note.

Situation d'évaluation: Durée: 35 min maximum

L'épreuve prend appui sur un dossier.

Ce dossier permet de réaliser des entretiens de vente ; il comprend :

- * une présentation synthétique de l'entreprise dans sa dimension mercatique (marché-produit, univers concurrentiel),
- * une présentation structurée et argumentée des documents de communication commerciale de l'entreprise, sélectionnés par le candidat qui pourront figurer en annexe (maximum cinq documents).

Ce dossier comporte dix pages maximum (hors annexe).

Cette épreuve se déroule en deux temps distincts.

- Premier temps (5 minutes maximum) : le candidat justifie le choix des documents sélectionnés dans son dossier.
- Deuxième temps (30 minutes maximum) : le candidat est amené à conduire un entretien de négociation relation client, portant sur une situation concrète, en relation avec le dossier. Le jury qui a élaboré la situation d'entretien, la communique au candidat qui dispose alors de 5 minutes pour se préparer à la prestation ; durant l'entretien l'un des membres du jury joue le rôle de client.

La commission d'interrogation est composée d'un professeur d'économie-gestion ou d'un professionnel et d'un professeur d'enseignement technologique et professionnel (esthétique-cosmétique, cosmétologie, arts appliqués...).

Epreuve facultative : langue étrangère 2

La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue vivante étrangère obligatoire

Modalités :

Epreuve orale

Durée : 20 minutes + 20 minutes de préparation

Définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en un entretien prenant appui sur des documents appropriés.

ÉPREUVE FACULTATIVE : CULTURE ET MAQUILLAGE

Modalités

Épreuve orale

Durée : 20 minutes + 20 minutes de préparation

Définition de l'épreuve

L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat pendant sa formation. Il s'agit d'une création personnelle de maquillage en lien avec un thème et/ou un contexte culturel au choix du candidat.

Le choix du thème et/ou du contexte est très ouvert, sous réserve qu'il fasse l'objet d'une solide recherche documentaire.

Le dossier présente :

- une documentation ciblée sur le thème et/ou le contexte choisi et commentée ;
- une démarche créative ouverte nourrie de façon lisible par la documentation ;
- un développement de quelques pistes choisies parmi les esquisses ;
- des propositions finalisées.

Le contrôle de conformité du dossier est effectué par les autorités académiques avant l'interrogation. En cas de non-conformité du dossier déposé par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme présent mais son dossier non validé et ne peut se voir délivrer le diplôme.

En l'absence de dossier, l'épreuve ne peut se dérouler. Tout candidat sans dossier sera donc informé par la commission de l'impossibilité de conduire l'entretien. En conséquence, il ne pourra se voir délivrer le diplôme.

Tous les moyens de communication du projet sont autorisés (textes, dessins, peintures, photographies, découpages, collages, infographie etc.). La mise en pages et le mode d'assemblage des pages sont libres.

Les choix de mise en forme doivent toutefois être spécifiques au thème choisi et excluent l'usage d'un gabarit standard.

Le format s'inscrit au maximum dans un A3.

Évaluation

Elle porte essentiellement sur :

- la richesse de l'analyse du thème et/ou du contexte ;
- l'apport judicieux de références ;
- la mobilité et l'ouverture des propositions créatives ;
- la cohérence de leur articulation avec le thème et/ou le contexte ;
- la qualité de la réalisation du maquillage ;
- l'adéquation des moyens graphiques, plastiques, infographiques aux intentions ;
- l'efficacité de la communication orale, écrite, graphique, plastique.

Forme de l'évaluation

PONCTUELLE

Il s'agit d'une soutenance du dossier, suivie d'un entretien avec le jury.

La commission de correction est composée :

- d'un professeur d'arts appliqués ;
- d'un professeur enseignant l'esthétique- cosmétique ou la cosmétologie ou d'un professionnel.